



COMMENT S'INSCRIRE

Tous les enseignants ont droit à 12 jours de formation syndicale par an en plus des 2 réunions d'information syndicale. L'autorisation d'absence est alors de droit.

Envoyer à votre IEN ou à votre chef d'établissement, une demande manuscrite 1 mois à l'avance soit avant le 17/10/2010 !

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom Prénom :

Grade et fonction

Établissement ou service

Ou

À Monsieur l'inspecteur d'Académie
S/C de Monsieur l'inspecteur Éducation Nationale
A Monsieur le Recteur
s/c Mr Me le chef d'établissement

Monsieur l'Inspecteur (Monsieur le Recteur),

Conformément aux dispositions prévues à l'article 34 (7°) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifié par la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 18 novembre 2010 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au lycée Stanislas à Villers les Nancy.

Il est organisé par la section départementale du SE-UNSA de Meurthe-et-Moselle sous l'égide du Centre d'Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la F.E.N devenue UNSA Education (dont le CHSRFD est l'organisme habilité). Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu'il est prévu aux articles 1^{er}, du décret 84-474 du 15 juin 1984, de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique du 2 février 1995 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'État et de la décentralisation du 11 décembre 1995.

Je vous pris d'agréer, Monsieur l'Inspecteur (Monsieur le Recteur), l'expression de mes salutations respectueuses.

A , le

Signature :

Une question en particulier dès aujourd'hui : merci de la poser par écrit sur papier libre en même temps que votre inscription.

COUPON A RETOURNER AU SE-UNSA au plus vite:

Adresse: 4 rue Alfred Mézières, BP 53365 54000 NANCY
par mail : 54@se-unsa.org

NOM:

Prénom:

Adresse:

Téléphone:

Mail:

Etablissement:

Participera au stage syndical du SE-UNSA le 18 novembre 2010

Repas 12 €: Participera au repas: oui non

repas: 5 € pour les syndiqués (7 € pris en charge par le SE-UNSA)
12 € pour les non syndiqués

Possibilité d'adhérer sur place!